

## ANNEXE 7 - RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU COMITÉ OPÉRATIONNEL

Le Règlement d'ordre intérieur du Comité Opérationnel a été adoptée par le Conseil d'Administration le 30 mars 2023.

### 1. COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT

Le Comité Opérationnel est composé d'un certain nombre de membres senior du Management Group, nommés par le CEO, qui agissent en consultation avec des membres du Comité Exécutif. La nomination et la durée du mandat de chaque membre du Comité Opérationnel sont décidés par le CEO.

Le Comité Opérationnel est composé de personnes issues de différentes équipes, avec des formations et des expériences diverses, et qui représentent collectivement les trois bureaux.

Le Président du Comité Opérationnel est nommé à tour de rôle parmi ses membres.

### 2. RÔLE AND RESPONSABILITÉS

Le CEO a confié la responsabilité de la gestion opérationnelle de la Société au Comité Opérationnel. Les responsabilités déléguées au Comité Opérationnel sont les suivantes :

- Définir l'orientation opérationnelle de Sofina (priorités, ressources, risques, opportunités) ;
- Aligner la stratégie opérationnelle sur la stratégie de l'entreprise ;
- Mettre en œuvre les décisions stratégiques au niveau opérationnel ;
- Gérer les activités organisationnelles, administratives et opérationnelles concernant les aspects financiers (comptabilité, gestion de la trésorerie et du financement, audit interne), les obligations fiscales, la conformité juridique et réglementaire, l'informatique (opérations, sécurité, gouvernance et innovation), les ressources humaines (gestion des salaires, bien-être, diversité et inclusion) et les installations et infrastructures (gestion des bureaux et des bâtiments) ;
- Préparer un budget en tant que plan financier pour la gestion opérationnelle du groupe, qui est approuvé chaque année par le CEO, en consultation avec le Comité Exécutif ;
- Mettre en place des contrôles internes (c'est-à-dire des systèmes permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques financiers et autres) ;
- Préparer un ensemble complet, fiable et précis d'états financiers de l'entreprise, conformément aux normes et politiques comptables applicables à la Société, ainsi que des publications obligatoires relatives aux états financiers et autres informations financières et non financières importantes ;
- Fournir des mises à jour régulières et détaillées au CEO concernant l'exercice de ses responsabilités.

Toute autre question non mentionnée ci-dessus relève de la responsabilité du CEO, assisté par le Comité Exécutif.

Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que toutes les questions opérationnelles d'importance stratégique, comportant un risque de réputation, ayant un impact structurel ou présentant un intérêt matériel pour Sofina, y compris toutes les décisions d'investissement et la gestion des talents (c'est-à-dire le recrutement, la rémunération, la promotion et le licenciement), relèvent de la compétence du CEO, assisté par le Comité Exécutif.

### 3. RÉUNIONS

Le Président veille au bon fonctionnement du Comité Opérationnel, à ce que les réunions soient productives, à ce que les questions pertinentes soient discutées et à ce que des décisions efficaces soient prises et mises en œuvre.

Le Comité Opérationnel se réunit en principe de manière hebdomadaire. Les réunions peuvent avoir lieu physiquement, par téléphone ou par vidéoconférence.

L'ordre du jour est arrêté par le Président. Il reprend les sujets à discuter à la demande de ses membres, du CEO, des membres du Comité Exécutif et tout autre membre senior du Management Group.

L'ordre du jour de chaque réunion, ainsi que les éventuels documents préparatoires y afférents, sont envoyés aux membres du Comité Opérationnel aussi tôt que possible avant la tenue de la réunion.

En fonction des points à l'ordre du jour, le Président peut inviter des membres de l'équipe d'Investissement, Corporate ou Tax & Legal à présenter et/ou discuter d'un sujet spécifique.

Les décisions et/ou les recommandations du Comité Opérationnel sont le fruit d'une discussion collective au sein du groupe, en consultation avec les représentants du Comité Exécutif présents. Si une question est considérée comme ne relevant pas de la compétence du Comité Opérationnel, elle est renvoyée au Comité Exécutif ou au CEO ; cette orientation est donnée par les représentants du Comité Exécutif. Les pouvoirs de décision du Comité Opérationnel découlent de l'autorité du CEO.

Le Comité Opérationnel procédera à des examens réguliers de ses processus internes et de son Règlement d'ordre intérieur afin de s'assurer qu'il fonctionne de manière efficace et efficiente. Les résultats de ces examens seront partagés et discutés avec le CEO et le Comité Exécutif.

#### **4. RAPPORTS**

Une fois confirmé par tous les membres du Comité Opérationnel, le président distribue le procès-verbal des réunions au CEO et au Comité Exécutif.

#### **5. INDÉPENDANCE DE L'ESPRIT ET CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Le cas échéant, les dispositions du Principe 6 du Code 2020<sup>1</sup> s'appliquent *mutatis mutandis* aux membres du Comité Opérationnel.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Tous les membres doivent faire preuve d'indépendance d'esprit et agir toujours au mieux des intérêts de l'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez consulter [le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020](#).